



CHAMBRE DES DÉPUTÉS
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG



MOTION

Luxembourg, le 13 juin 2023

Dépôt : Claude Wiseler

Groupe politique CSV


PL 813A


La Chambre des Députés


- Considérant le nombre croissant de réfugiés et de demandeurs de protection internationale cherchant protection au Grand-Duché ;
- Considérant le défi que constituent l'hébergement et la prise en charge des réfugiés et des demandeurs de protection internationale ;
- Considérant que, pour la majorité des cas, différents acteurs sont responsables pour la gestion et la sécurité des structures d'hébergement ainsi que pour la prise en charge des réfugiés et des demandeurs de protection internationale ;
- Constatant que le système d'accueil actuel mène à une confusion des compétences entre les différents acteurs, ceci au détriment des réfugiés et des demandeurs de protection internationale logés dans les structures d'hébergement.

Invite le Gouvernement


- À définir un cadre de gestion et de prise en charge précis, afin de permettre une meilleure coordination entre les différents acteurs œuvrant dans une structure d'accueil de réfugiés ;
- À veiller à regrouper la coordination des différentes tâches aux mains d'un prestataire présent dans l'infrastructure ;
- À définir un nombre maximal pour la capacité d'accueil d'une telle structure (150) afin que la gestion puisse être faite de façon la plus humaine possible ;
- À créer un cadre légal définissant les conditions minimales de salubrité et de sécurité auxquelles doit répondre ce type de structure ;
- À créer un cadre légal définissant les prestations sociales minimales à fournir dans le cadre de ces structures, comme ceci est prévu dans le programme gouvernemental ;
- À faire une évaluation externe des méthodes de travail et de gestion de l'ONA.


S. J. J. J. J.


Paul Goller


O. W. W. W.


M. Spautz


Hansen
Martine